

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra (procuration à LAPORTE Patrick) ; MAUS Philippe ; SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Patrick LAPORTE.

Le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2022 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Tarifs communaux – budget principal

Le maire rappelle aux élus que les tarifs doivent être adoptés dès maintenant pour permettre la préparation du budget 2023. Après débat, les propositions suivantes sont soumises au vote :

- ➔ Location des barnums : pour tenir compte de l'intervention des agents communaux le tarif est porté à 70 € pour les maziérois(e)s et 100 € pour les personnes extérieures à la Commune.
- ➔ Adoption d'un tarif pour les interventions préventives ou consécutives à des chutes d'arbres sur les voies communales 20 € / heure, à la charge du propriétaire.
- ➔ Forfaits chauffage salle Davoine portés à 50 € par jour (+ 30 € pour la cuisine) et 70 € pour le week-end (+ 35 € pour la cuisine).

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Tarifs communaux – budget de l'eau

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, propose de créer un tarif pour l'intervention des agents communaux lorsqu'un incident sur le réseau est de la responsabilité d'un particulier (fuite avant compteur sur domaine privé). Le tarif proposé est de 20 € par heure d'intervention auxquels s'ajoutera le coût des éventuels matériels nécessaires.

Pour éviter une augmentation brutale du prix de l'eau, le principe d'une augmentation modérée est reconduit pour 2023. Le prix de base du m³ est porté à 1,60 € (1,55€ en 2022) ; le prix de l'assainissement du m³ est porté à 0,75 € (0,70 € en 2022).

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire explique que, jusqu'à l'élaboration du budget (ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date), il peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de donner son autorisation au maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Redevance pour occupation du domaine public routier

Le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de procéder au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunications. Le mode de calcul est le suivant : 23,705 km d'artères aériennes (56,85 € du km) + 12,990 km d'artères en sous-sol (42,64 € du km), soit une redevance de 1 901.52 € pour 2022.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS)

Patrick LAPORTE Patrick, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Le rapport est présenté aux élus et disponible au secrétariat pour consultation par les habitants. Après échanges le Conseil municipal adopte le RPQS.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

6 Mise aux normes de l'étang de Viers – avenant au marché de travaux

Au vu du déroulement du chantier divers travaux se sont avérés nécessaires : réaliser un bassin de décantation supplémentaire, procéder à un curage en amont du batardeau et renforcer le parement amont. Il précise que le montant du marché initial était de 125 350 € HT soit 150 420 € TTC. Le montant de l'avenant est de 14 032,00 € HT soit 16 838,00 € TTC. Ce qui porte le montant du marché à 140 392,00 € HT soit 168 470,00 € TTC. Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer l'avenant.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

7 Programme de voirie

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint, présente le travail de la commission voirie. Les opérations à réaliser sont très nombreuses : Le Coudert du Liot ; Les Bordes ; La Gane ; La Peyrefade ; Les Dégelades, Le Verdier ; Piers, La Nouaille ; La Combe noire ; Le Colombier ; étang de Viers ; Le Battut.

Des devis ont été demandés au Syndicat de la Diège pour les travaux les plus urgents. Compte-tenu de l'importance des sommes en jeu, il est clair que ces travaux s'étaleront sur plusieurs années. La commission voirie se réunira à nouveau le 4 janvier afin de proposer la ou les opérations à retenir pour 2023. Le Conseil délibérera sur ce sujet le 20 janvier prochain.

8 Aliénation du chemin rural d'Auchebie, délibération complémentaire

Pour finaliser la cession du chemin rural d'Auchebie (en accord avec les propriétaires mitoyens) une enquête publique est indispensable. Le maire demande au Conseil de l'autoriser à faire appel à un enquêteur et à régler les frais correspondants.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

9 INFORMATIONS DIVERSES

- Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle Davoine a finalement été retenu par la Préfecture. Les panneaux devraient être posés en 2023.
- Une première tournée de ramassage des encombrants sera organisée durant le mois de janvier. Les informations utiles figureront dans le prochain bulletin municipal qui sera distribué mi-décembre.
- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) doit être voté en Conseil communautaire le 8 décembre avant d'être validé par le Préfet. Il devrait être applicable au 1^{er} janvier 2023. Cela implique l'abrogation de la carte communale actuellement en vigueur. Une enquête publique est en cours (permanence en mairie le jeudi 29 décembre de 14h à 17h).
- Un achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie sera proposé aux habitants intéressés. Les renseignements seront prochainement disponibles au secrétariat de mairie.
- Le terrain multisports (situé à l'emplacement de l'ancien court de tennis) est en voie d'achèvement. Il devrait être prêt à la fin du mois.

Clôture de la séance à 21h35.

Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 20 janvier 2023.

Le secrétaire de séance,



Patrick LAPORTE.

Le Maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.

